



EN ROUTE VERS LE SIGNALEMENT DSN

| Partenariat entre le Centre De Gestion 22 et
| L'Assurance Maladie

21 Mars 2024



NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales



AU PROGRAMME :

- La DSN en pratique : Tout savoir pour un signalement d'arrêt de travail réussi
- Zoom sur le Compte Entreprise
- La DSN sur NET Entreprises
- Le tableau de bord pour suivre mes signalements
- Vos questions



LES PRINCIPES DE BASE DE LA DSN

La **D**éclaration **S**ociale **N**ominative (ou **DSN**) correspond à une simplification des démarches pour les entreprises et leurs mandataires.

C'est une **transmission des données dématérialisées à partir du logiciel de paie** et RH, qui remplace l'ensemble des déclarations effectuées par les entreprises et leurs mandataires.

La DSN est basée sur l'acte de paie.

C'est une « photo » de la vie d'un salarié : c'est-à-dire un récapitulatif des éventuels arrêts de travail, reprise... au cours d'un mois.



UNE SIMPLIFICATION ET UNE NOUVELLE APPROCHE

TRANSMISSION DE DONNEES MENSUELLES



- ▶ Transmission mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie

TRANSMISSION DE SIGNALEMENTS DSN

Arrêt de travail



Reprise anticipée de travail





LA DSN

Les bonnes pratiques
pour un signalement d'arrêt réussi



LES BONNES PRATIQUES

LE POINT DE DEPART DE VOS SIGNALEMENTS

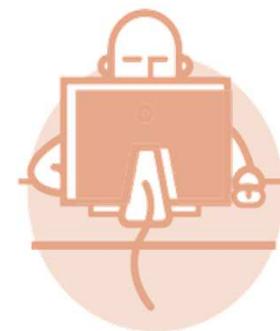
Pour éviter un rejet historique manquant, il faut avoir réalisé :

- **3 DSN mensuelles** pour déclarer un avis d'arrêt de travail maladie/maternité/paternité
- **12 DSN mensuelles** pour déclarer un avis d'arrêt de travail accident de travail/maladie professionnelle





GÉRER VOS ARRÊTS DE TRAVAIL EN DSN



Toutes les situations sont prises en compte en DSN

Exception : Temps Partiel Thérapeutique



LES BONNES PRATIQUES

- **Obligation de réaliser le signalement « Arrêt de Travail » sous 5 jours**
- **En cas de prolongation d'arrêt, il ne faut pas faire un nouveau signalement d'arrêt. Il suffit de reporter l'information dans votre logiciel de paie pour qu'elle soit remontée lors de la DSN mensuelle suivante.**



Tout arrêt doit être déclaré, peu importe sa durée même les arrêts de moins de 3 jours.

Un seul signalement suffit pour payer un arrêt et toutes ses prolongations

SIGNALEMENT DSN : LA SAISIE

Historique

- Accéder directement
- Accéder aux absences
- Saisir une nouvelle absence
- Programmeur de paie

Création d'une absence pour le salarié :
[00001 - XXXXX] XXXXXXXXXX Lucie

Code motif début **01 - Maladie** ▼ X

- 02 - Maternité/adoption
- 03 - Paternité/accueil d'enfant

Rubrique **21457** ▼ X heures d'absence malade

Date de début ▼ X Date du dernier jour travaillé ▼ X

Date de fin prévisionnelle ▼ X Nombre de jours d'arrêts ▼ X

Date de fin ▼ X Reprise de travail prévue le ▼ X

Reprise anticipée

Date ▼ X Motif ▼ X

Prolongation

Terminer **Annulé** **Ok**

L'ergonomie et les intitulés peuvent varier selon les logiciels de paie.



- Code motif début**
- 01 - Maladie
 - 02 - Maternité/adoption
 - 03 - Paternité/accueil d'enfant
 - 04 - Congé suite à un accident e trajet
 - 05 - Congé suite à maladie professionnelle
 - 06 - Congé suite à accident de travail
 - 07 - Femme enceinte dispensée de travail

Vouslez-vous effectuer le signalement de l'arrêt immédiatement ?

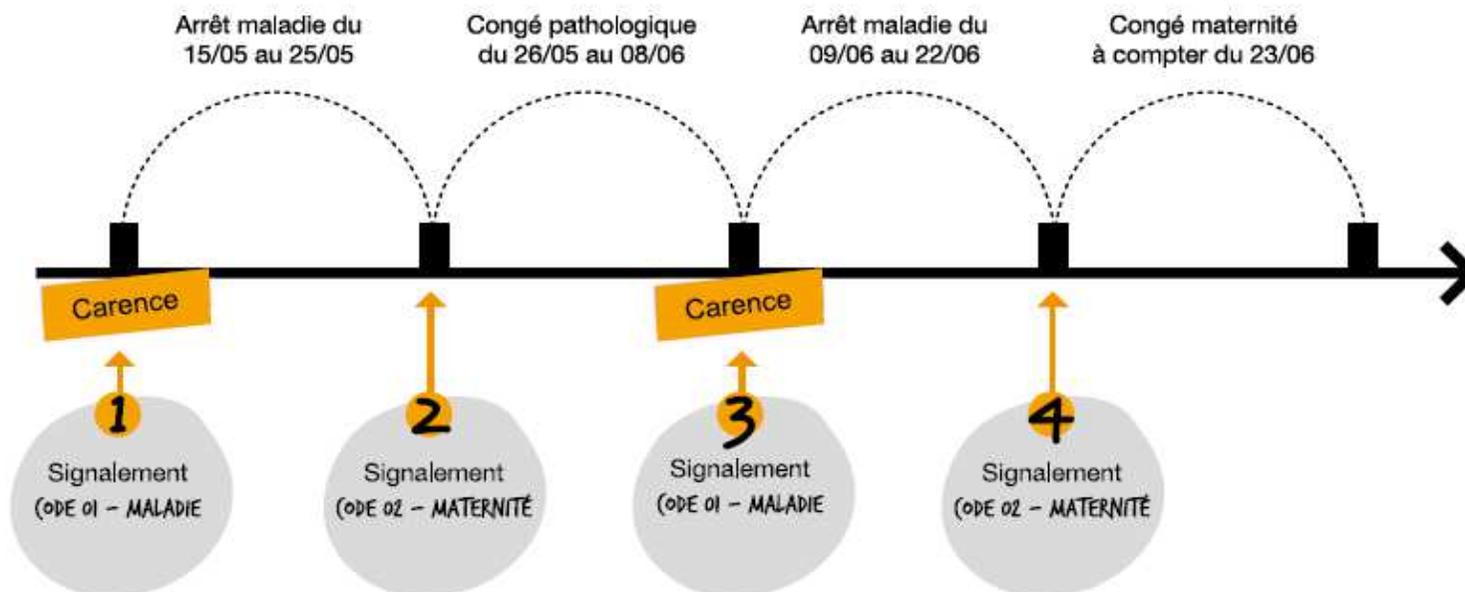
Ok



LES BONNES PRATIQUES

ARRÊTS SUCCESSIFS AVEC UN RISQUE DIFFÉRENT

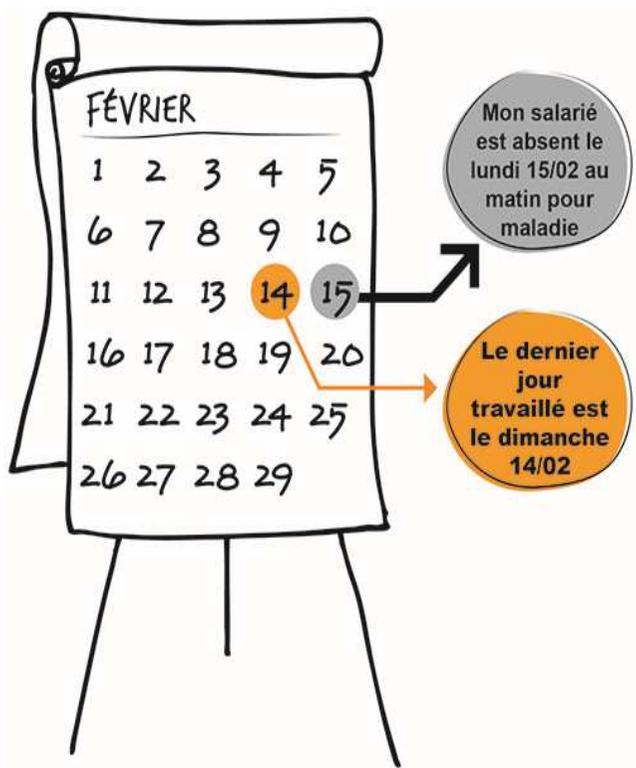
Si mon salarié enchaîne deux arrêts de travail ayant un risque différent, je réalise un nouveau signalement d'arrêt en indiquant le nouveau risque et les nouvelles dates



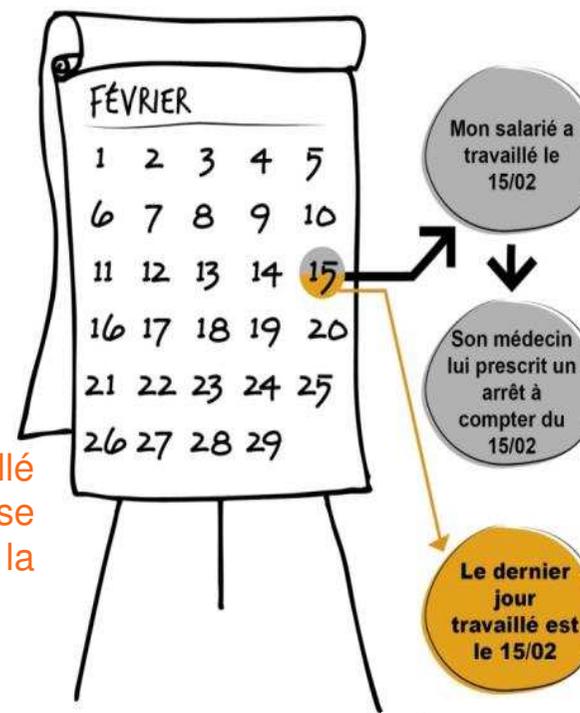


LES BONNES PRATIQUES

LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL (DJT)



Si votre salarié n'a pas travaillé le jour de l'arrêt, le DJT se situe la veille de la prescription.



Si votre salarié a travaillé le jour de l'arrêt, le DJT se situe le jour de la prescription.

Toute journée de travail commencée n'est pas indemnisable par la CPAM





LES BONNES PRATIQUES

LA REPRISE DE TRAVAIL

Je ne réalise pas de signalement d'arrêt pour une reprise de travail sauf si elle est anticipée.

1 – Connaissance de l'arrêt = signalement « Arrêt de travail » dans un délai de 5 jours	2 – Retour anticipé du salarié = signalement « Reprise Anticipée » le jour de la reprise
<ul style="list-style-type: none">• Motif de l'arrêt : 01 – maladie• Date du dernier jour travaillé : 18/11/2023• Date de fin prévisionnelle : 30/11/2023• Subrogation : 01 : oui ou 02 : non• Date de la reprise :• Motif de la reprise :	<ul style="list-style-type: none">• Motif de l'arrêt : 01 – maladie• Date du dernier jour travaillé : 18/11/2023• Date de fin prévisionnelle : 30/11/2023• Date de la reprise : 25/11/2023• Motif de la reprise : 01 – reprise anticipée

Je saisis ma date de reprise de travail dans mon logiciel de paie au retour de mon salarié.

Si la date de reprise n'est pas saisie dans le logiciel de paie, cela génère automatiquement une attestation d'ouverture de droits au-delà de 6 mois (OD6) entraînant un compte rendu négatif dans votre tableau de bord.



LA DSN

Les bonnes pratiques
pour la subrogation



LES BONNES PRATIQUES

LA SUBROGATION

En cas de subrogation, indiquez **la période maximale de la convention collective** dont dépend le salarié. Ne vous limitez pas aux dates d'arrêt pendant laquelle vous souhaitez percevoir les indemnités journalières.

Au-delà de cette période de subrogation, les indemnités sont versées à votre salarié.

Note : si votre logiciel de paie renseigne les dates de subrogation, vérifiez-les avant l'envoi de vos signalements.



LES BONNES PRATIQUES

LA SUBROGATION : QUE FAIRE ?

Pour réaliser un signalement d'arrêt de travail :

- Cocher la case subrogation
- Remplir la date de début : indiquez la date de début de l'arrêt de travail
- Remplir la date de fin : indiquez la date de fin de subrogation prévue dans le cadre de la convention collective ou d'un accord
- Les coordonnées de votre banque sont remontées automatiquement par le biais du signalement d'arrêt
- Le RIB indiqué sur l'attestation sera pris en compte par la CPAM pour le paiement

Pensez à vérifier le RIB enregistré dans votre logiciel de paie pour le versement des indemnités journalières





LA DSN

Les bonnes pratiques
La transmission des pièces justificatives



LE COMPTE ENTREPRISE

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Une fois l'établissement renseigné, les liens du menu latéral gauche s'activent ou sélectionner les raccourcis

The screenshot displays the 'LE COMPTE ENTREPRISE' interface. On the left is a sidebar menu with the following items: 'Accueil', 'Vos salariés' (with an upward arrow), 'Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves', 'Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux', 'Suivre les dossiers d'indemnités journalières', and 'Votre entreprise' (with an upward arrow). Below the menu is the link 'Accéder au compte AT/MP'. The main content area has a purple header with 'ENTREPRISE' and 'GIP MDS TEST PROJET - 999 000 805'. Below this is a grey box with 'ÉTABLISSEMENT' and '999 000 805 00013'. Underneath is the section 'Vos raccourcis' with two blue buttons: 'Déclarer un accident du travail' (with a person icon) and 'Gérer un dossier d'indemnités journalières' (with a document icon).

LES BONNES PRATIQUES

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je transmets les pièces justificatives nécessaires dans le cadre d'un signalement d'arrêt.



- Justificatif d'accouchement** (certificat, pièce d'Etat Civil...) – Risque maternité
- Justificatif de naissance** – Risque paternité
- Justificatifs d'adoption** – Risque maternité
- Notification du non classement délivrée par l'employeur**, dans le cas des femmes dispensées de travail en situation de grossesse



LA DSN

Les bonnes pratiques
En cas d'erreur dans mon signalement



LES BONNES PRATIQUES

EN CAS D'ERREUR

Vous avez fait une erreur dans votre signalement ou la CPAM vous signale une anomalie.

Comment la rectifier ?

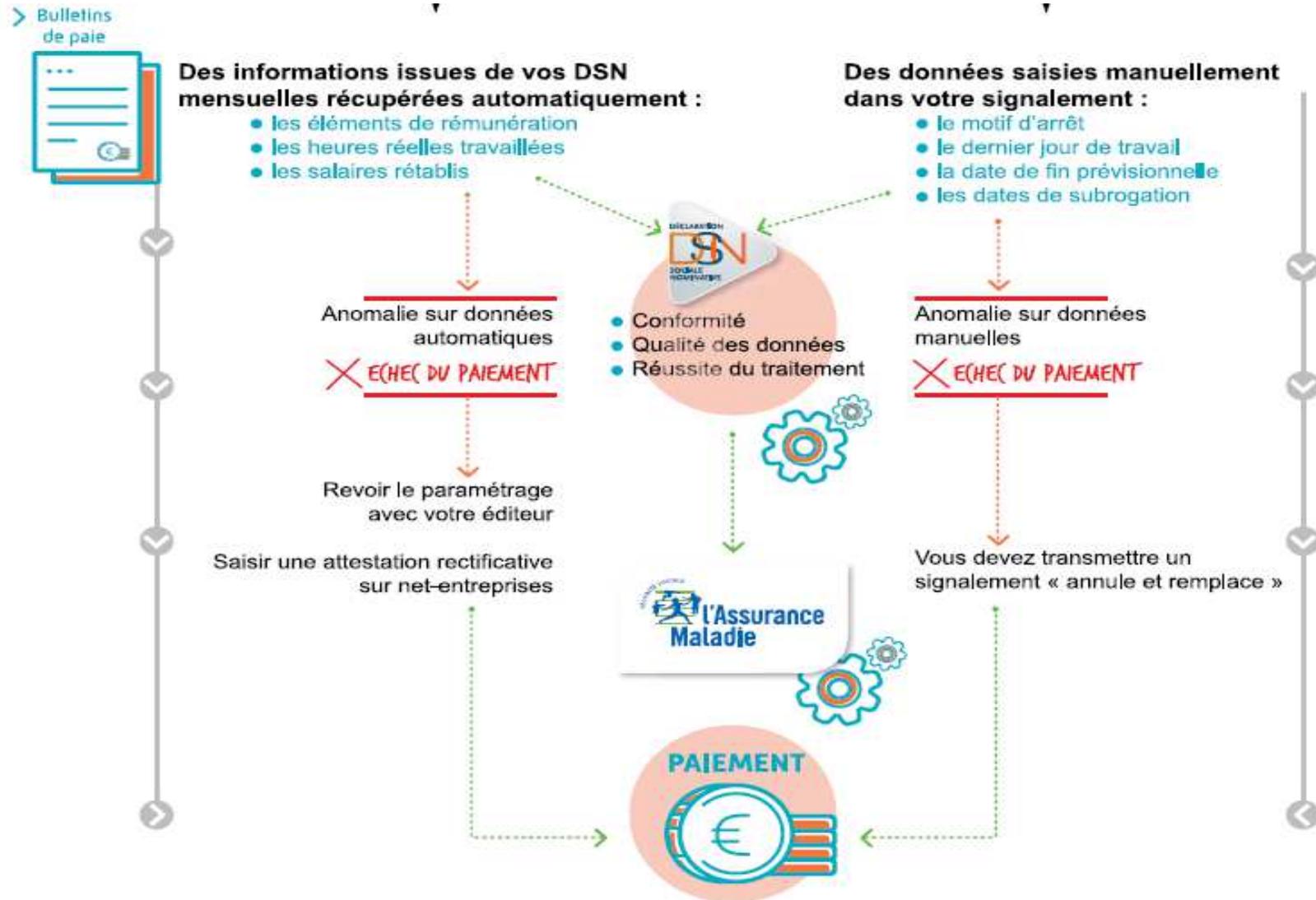
Si les données déclarées dans votre signalement sont erronées (dernier jour de travail, subrogation...), il est possible de faire un signalement « **annule et remplace** » pour les modifier et enrichir votre logiciel. La CPAM recevra alors une attestation rectificative, inutile d'en saisir une sur net-entreprises.

Bien vérifier vos informations avant la transmission



LES BONNES PRATIQUES

EN CAS D'ERREUR





LA DSN

Le suivi de vos signalements via le tableau de bord

LA DSN



NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

4
Adm

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

 > Vos déclarations

Vos déclarations

DSN régime général

Déclaration sociale nominative pour le régime général

Dépôt de fichier issu du logiciel de paie

Attestation de salaire

Attestation pour le versement des indemnités journalières

Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie

DAT

Déclaration d'accident du travail ou de trajet

Saisie du formulaire en ligne ou dépôt de fichier issu de votre logiciel de paie/RH

Compte AT/MP

Compte accident du travail / maladie professionnelle

Taux AT/MP, informations et détails (non accessible aux tiers déclarants pour leurs clients/filiales)



LA CONSULTATION DU TABLEAU DE BORD

Le tableau de bord est un élément essentiel pour s'assurer du bon déroulement des opérations pour le dépôt de vos signalements d'arrêts.

Le signalement d'arrêt de travail est valide une fois que vous avez reçu :

- Le certificat de conformité de l'envoi
- **Le compte rendu métier positif de l'Assurance Maladie**

Le certificat de conformité atteste du bon formalisme de la déclaration. Il ne garantit pas le bon traitement par l'Assurance Maladie et ne signifie pas que l'ensemble des données sont correctes.

Vous devez impérativement consulter l'ensemble des bilans de traitement surtout si le compte rendu est disponible avec **notification**.

CONSULTER LE TABLEAU DE BORD 1/3

NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

Tableau de bord Aide Base de connaissance

DSN DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE TABLEAU DE BORD

PORTAIL OFFICIEL

SUIVI DES ÉCHANGES STATISTIQUES ADMINISTRATION DES PROFILS SORTIES DE LA DSN

Vous êtes gestionnaire

CNAM BORDELANNE ANNE

Historique des échanges + Afficher tout ou sélectionner ?

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
05/03/2019 à 11:18	Réel	DSN_2019_2XmultiXsituation.dsn	Fichier contrôlé conforme
05/03/2019 à 11:16	Réel	DSN_2019_2XmultiXsituation.dsn	Fichier contrôlé avec anomalie(s)
05/03/2019 à 11:06	Réel	DSN_2019_2XmultiXsituation.dsn	Fichier contrôlé conforme
25/02/2019 à 09:05	Réel	DSN_2019_2Xtest1.dsn	Fichier contrôlé avec anomalie(s)

Récapitulatif + Afficher tout ou sélectionner ?

DSN mensuelles Signalements d'événements du 28/02/2019 au 16/03/2019

Signalements d'événements rejetés	0	
Signalements d'événements conformes	0	

DSN régime général
Déclaration sociale nominative pour le régime général

Dépôt de fichier issu du logiciel de paie

MP
Mail /
e
détails (non
s pour leurs



CONSULTER LE TABLEAU DE BORD 2/3

Déclaration sociale au sein de l'entreprise

N° Siret : 200003986 00011
Etablissement SIVU
PANDELON ET SIES1

Salarié :
Nature : Arrêt de travail
Identifiant métier :

 Veuillez trouver ci-dessous le détail du signalement d'événement.

Détail du signalement d'événement

Le 07/02/2019 à 10:27 Fichier ARRETXLAFOURCADE.dsn
N° réf : A47MxvWBFA50Y6RorKeW-ae **Déclaration conforme**
Identifiant métier :

[Afficher le certificat de conformité](#) 

Distribution

- Régime Général

Contrôle de l'identité des individus	Réussite du traitement	le 07/02/2019 à 10:27
Préparation des données destinées à la CNAM	Réussite du traitement	le 07/02/2019 à 10:27

- Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Compte-rendu disponible avec notifications	le 12/02/2019 à 16:15
--	-----------------------

[Accéder au bilan de traitement](#)

CONSULTER LE TABLEAU DE BORD 3/3

NET-ENTREPRISES.FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

Historique des échanges Aide

DSN DECLARATION

SUIVI DES ÉCHANGES

Vous êtes gestionnaire

CNAM
BORDELANNE
ANNE

Assurance sociale au sein de

200003986 00011
SIVU DU RPI D
V ET SIEST

SAULIN Brigitte
arrêt de travail
Identifiant métier :

Détail du signalement d'événement

Le 07/02/2019 à 10:27
N° réf : A47MxvWBFA50Y6Ror
Identifiant métier :

Distribution

DSN | La déclaration sociale nominative - Internet Explorer
https://dsnrg.net-entreprises.fr/cnxrg/downloadcr?ylouluhBqFdZS7qOgbomiHHoEHj5Z4pDSe4T0TD2f67lih1UatktQ3R0buOkQHfRF8g0W0I1tLk0YH1klunKh2QcYPH6w4iQZxdR

COMTE RENDU DE TRAITEMENT D'ARRÊTS OU REPRSE DU TRAVAIL

Bilan KO

DÉCLARATION 1

Identification

Nature de la déclaration (S20.G00.05.001) : 4
SIREN (S21.G00.06.001) : 200003986
NIC d'affectation (S21.G00.11.001) : 00011

Bilan KO

Nombre de salariés : 1

Anomalie(s)

Code : DJTNC
Message : Le dernier jour de travail indiqué ne semble pas en adéquation avec la date de début de prescription de repos enregistrée dans nos bases. En effet, nous avons un arrêt maladie enregistré à compter du 29/11/2018 et ce jusqu'au 28/02/2019

Salarié
NIR : 257063355;
Nom de famille :
Prénom : Brigitte



LEXIQUE DES REJETS DU TABLEAU DE BORD

Codes	Libellés
CAR	Carence
DNO	Droits non ouverts
DPCS	Demande de pièces complémentaires à votre salarié
PMNR	Prescription médicale non réceptionnée
ATNI	Arrêt de travail non indemnisable
TATT	Transfert de l'attestation à la CPAM de rattachement du salarié
RNOD	Régime n'ouvrant pas droit aux indemnités journalières
DJTNC	Dernier jour de travail non cohérent avec prescription médicale
DATNR	Déclaration AT non réceptionnée
DMPNR	Déclaration MP non réceptionnée
SALER	Salaire(s) erroné(s)
ATDI	Arrêt de travail déjà indemnisé
ASSNC	Assuré non créé et justificatifs demandés
ACDR	Attestation carence déjà réceptionnée
ATMPEC	AT/MP en cours d'instruction
ATR	AT rejeté
MPR	MP rejetée
ECETD	En cours d'étude
PROGRES	DSIJ n'a pu être intégrée dans l'outil de gestion des IJ Progrès et est en attente de prise en compte par un technicien

EN RÉSUMÉ

- Je réceptionne un avis d'arrêt de travail
- Je réalise mon signalement DSN immédiatement et au maximum dans un délai de 5 jours
- Je joins si besoin les pièces nécessaires via le téléservice « compte entreprise »
- Je consulte mon tableau de bord pour connaître l'état d'avancement de mon signalement
- J'enregistre la date de reprise de mon salarié dans mon logiciel de paie

Bien vérifier vos informations avant la transmission





VOS QUESTIONS



BOITE A OUTILS

BOITE A OUTILS

Numéros utiles

Pour joindre votre CPAM : **3679**
(service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Nouveau ! Depuis le 2 janvier 2024
Un seul numéro pour joindre la hotline
NET-ENTREPRISES et DSN



Un seul numéro pour nous contacter

0 806 800 700 Service gratuit + prix appel

pour Net-entreprises, DSN, PASRAU dès le 2 janvier 2024

NET-ENTREPRISES.FR

La newsletter entreprises Région Bretagne



3 minutes ENTREPRISES

1 MINUTE POUR L'INFORMATION
#Actu #Info

CONGÉ PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT : QUELLES DÉMARCHES ?
Devant réaliser l'attestation de salaire ? Comment gérer un congé fractionné ? En tant qu'employeur, vous devez réaliser plusieurs actes administratifs.
[En savoir plus ici](#)

1 MINUTE POUR LA PRÉVENTION
#Risques #Prévention

AGIR APRÈS UN ACCIDENT
L'outil « Agir suite à un accident » propose d'accompagner les entreprises de moins de 50 salariés.
Objectif : empêcher que l'accident ne se reproduise.
[En savoir plus ici](#)

1 MINUTE POUR L'AGENDA
#EnAction #Accompagnement

28 MARS « AGIR POUR LA PRÉVENTION DES LOMBALGIES »
Invitez-vous à la table ronde en ligne de l'INRS.



LE SITE DE L'ASSURANCE MALADIE

Ameli.fr pour les entreprises

The screenshot shows the Ameli.fr website interface for businesses. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'ASSURÉ', 'PROFESSIONNEL DE SANTÉ', and 'ENTREPRISE' (which is highlighted). To the right of the tabs are links for 'Qui sommes-nous?', 'Carrières', 'Études et données', and 'Presse'. Below the navigation bar is the Ameli.fr logo and the text 'ameli.fr pour les entreprises'. To the right of the logo, there is a location selector showing 'VOTRE CAISSE : Côtes d'Armor' with a 'CHANGER' button. Below the logo and location selector, there are four main menu items: 'ACTUALITÉS', 'VOTRE ENTREPRISE Cotisations et gestion', 'VOS SALARIÉS Obligations et démarches', and 'SANTÉ AU TRAVAIL'. A search icon is also present. The main content area features a large video player on the left with a red overlay containing the text: 'Services Le compte entreprise permet désormais de déclarer les congés "paternité" et "accueil de l'enfant"'. To the right of the video player is a 'EN BREF' section with a 'Voir tout' link. This section contains three news items: 1) '21/02/2024 SANTÉ AU TRAVAIL Centres de contrôle technique et garages : protégez vos salariés des émissions de moteur diesel'; 2) '15/02/2024 SANTÉ AU TRAVAIL Équipez votre entreprise contre les risques chimiques grâce aux Subventions Prévention'; 3) '25/01/2024 SANTÉ AU TRAVAIL Replays des webinaires : un contenu de référence pour les entreprises de moins de 50 salariés'. On the far right, there is a vertical sidebar with several icons: a play button, an envelope, a document with a pencil, a stack of coins, a person with a star, and a person with a star.



POUR JOINDRE VOS CONSEILLERS RELATION ENTREPRISES

CPAM 22 : contact-employeurs22@assurance-maladie.fr

CPAM 29 : correspondant.employeur29@assurance-maladie.fr

CPAM 56 : contactemployeur.cpam-morbihan@assurance-maladie.fr

CPAM 35 : cis-entreprises.cpam-ille-et-vilaine@assurance-maladie.fr



MERCI POUR VOTRE ATTENTION